Charte du projet d'habitat participatif

« Colembert and Co-Habitat »

++++++++++

Cette charte a été adoptée le 19 septembre 2018

Préambule : La présente Charte précise les valeurs de base sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord et sur lesquelles chacune et chacun s'engage. Elle est opposable à tout membre du collectif dont le comportement ne serait pas adéquat, tout en étant susceptible de connaître les aménagements nécessaires en fonction de l'évolution du groupe.

Une association Loi 1901 *: **« Colembert and Co-Habitat »*** a été créée le 18 février 2017 pour donner une forme légale provisoire au projet. Son objet : *« Fédérer des personnes, des familles, en vue de créer un habitat participatif groupé à Colembert. Acquérir des matériaux et gérer les travaux dans les locaux appartenant à G. et J. Martel-Geujon en vue de leur utilisation par l'association. »* Les personnes engagées dans la réflexion du collectif sur le projet et adhérant à la Charte cotisent à hauteur de 50€ par personne et par an à l'association ***« Colembert and Co-Habitat ».***

NOUS VOULONS

- VIVRE ENSEMBLE : Tout en préservant la vie privée de chacun et le « chacun chez soi ». , mettre en œuvre des valeurs comme « consommer moins, veiller à notre empreinte écologique… »
- PARTAGER : Des biens, des services, avoir des lieux communs (verger, potager, salle commune…).
- NOUS ENTRAIDER : Porter attention aux autres habitants, pratiquer la bienveillance intergénérationnelle.
- NOUS OUVRIR : Sur les autres, le village… Dans le cadre des valeurs définies par la charte.

1- VIVRE ENSEMBLE

Tout en étant conscient que la perfection n'est pas de ce monde, noud essayons d'appliquer un certain nombre de principes communs dans une démarche d'amélioration permanente.

Nos valeurs : Confiance, respect de l'autre, mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, expression libre des choix individuels (accueil des différences dans le respect de chacun), solidarité et mutualisation d'activités diverses, coopération.

La vie privée, l'espace et l'identité de chacune et chacun doivent être respectés.

Vivre ensemble en harmonie nécessite quelques règles simples et des moyens de communications permettant l'expression et l'écoute de chacune et chacun en mettant en œuvre :

Bienveillance : Vouloir du bien pour soi et pour les autres.

Respect : La parole de chacun est sa vérité, chacun essaye d'éviter les jugements, interprétations, suppositions, reproches, sous-entendus, au profit de l'expression de ses ressentis, de ses besoins et la formulation de demandes concrètes.

Responsabilité : Chacun prend la responsabilité de ses paroles, ses actes, de ses émotions et de ses réactions.

Authenticité : Oser dire, même maladroitement.

Equivalence : Reconnaître la valeur et le pouvoir de chacun dans le groupe, accorder de l'intérêt aux points de vue minoritaires, en cas de différents appliquer la méthode du consensus.

Principe de réalité : Chacun accepte les contraintes liées au temps, au lieu et aux moyens matériels dont nous disposons ensemble.

Joie : Laisser de la place à l'humour (respectueux), à la légèreté et aux réjouissances.

Modèle de gouvernance :

Pour prendre ses décisions, en cas de besoin et à la demande d'un ou de plusieurs de ses membres, le collectif a choisi la Sociocratie (prise de décision par consensus) comme modèle de gouvernance (voir annexe).

2- VIVRE ECOLOGIQUE

Tendre à limiter notre empreinte écologique, collective et individuelle en réfléchissant ensemble à la mise en œuvre de pratiques comme :

- Sobriété (faire plus avec moins)
- Consommation raisonnable (énergie, eau, tri sélectif, co-voiturage, partage de matériel…)
- Conception de l'aménagement et de son évolution dans le sens de l'écologie environnementale ainsi que du bien-être et du bien-vivre, chez soi et ensemble.

3- VIVRE EN LIEN AVEC L'EXTERIEUR

Après décision du groupe, nos espaces collectifs pourront être ouverts à des initiatives locales, actions municipales ou associatives si ces initiatives sont sous-tendues par les valeurs de la présente charte.

Nous contribuerons à la mutualisation d'expériences similaires (par exemple : réseaux d'habitats participatifs, de coopératives d'habitants…)

Annexe 1 à la Charte du projet d'habitat participatif

« Colembert and Co-Habitat »

La SOCIOCRATIE ou prise de décision par consensus

En résumé :

Quand une proposition est faite par l'un(e) des membres du collectif, si tout le monde est d'accord, nous l'adoptons donc au consensus. Sinon, chacun(e) est invité(e) à formuler ses objections en les argumentant, c'est-à-dire en expliquant en quoi cette proposition ne respecte pas ses besoins ou ses intérêts. Il s'en suit que cette proposition doit être modifiée, enrichie par nous tous afin de lever chacune des objections exprimées et ainsi obtenir le consentement de tous. Le consensus s'obtient quand tout le monde dit « OUI », le consentement quand plus personne ne dit « NON ». Nous pouvons donc ne pas parvenir au consentement, la prise de décision est donc, à ce moment-là, reportée à la réunion suivante, le temps de laisser « mûrir » pour chacun(e). S'il y a de nouveau blocage et que cela porte préjudice à la poursuite des démarches du collectif pour faire aboutir le projet, le recours à un médiateur extérieur peut devenir nécessaire avec le consentement des personnes concernées. Les propositions ainsi enrichies, adoptées grâce à l'émergence de notre intelligence collective, font force de décision et font l'objet d'un compte-rendu et le document « Fondations » sera alors mis à jour.

En détail :

Il y a de nombreuses façons, pour un groupe, de prendre des décisions, et aucune d'elles n'est parfaite. La plupart d'entre nous ont été élevé(e)s dans une culture qui considère que la démocratie occidentale est la meilleure, et que le vote est le seul pouvoir qui peut servir aux gens. Il apparaît pourtant une grande désillusion quant aux potentiels de ce système pour une collégialité dans la prise de décision, et encore plus, à une plus grande échelle, pour changer quoi que ce soit dans le système. La démocratie devient le système qui permet soit d'élire un gouvernement, soit un exécutif, des représentant(e)s qui prennent toutes les décisions, et déçoit trop souvent.

Habituellement, lors d'un vote démocratique, à n'importe quelle échelle, une minorité importante est mécontente du résultat. Et même si cette minorité accepte la décision prise, elle résistera activement ou essayera d'atténuer les conséquences de cette décision jusqu'à la prochaine opportunité de vote. Le compromis est une autre méthode pour prendre une décision, habituellement par la négociation. Deux parties, ou plus, annoncent leur position respective et la changent petit à petit, par des concessions mesurées. La négociation peut conduire à une insatisfaction des deux parties, car personne n'est totalement satisfait. A côté de ça, le consensus est un moyen de prendre une décision bien plus alternatif, et qui fait appel à la créativité de chacun(e). C'est un processus dans lequel aucune décision ne peut être prise tant que tou(te)s les participant(e)s ne l'acceptent. Ça peut être long à mettre en place, car le consensus est le produit patient de toutes les meilleures idées et volontés dans un groupe, dans un esprit de cohésion et d'équilibre. Les minorités sont entendues au cours du processus, et pas seulement à la fin : la décision est élaborée collectivement.

Il y a de nombreuses façons pour trouver un consensus, mais nous vous proposons cette procédure simplifiée, pour comprendre les mécanismes:

1. Le problème, ou la décision à prendre, est défini et nommé. Cette étape préliminaire aide à séparer la problématique à traiter des enjeux personnels.
2. Faire fuser toutes les solutions possibles (brainstorming) pour résoudre le problème ou répondre à la question. Les écrire toutes, même les plus folles.
3. Se réserver un moment dans le processus pour les questions diverses et la clarification de la situation.
4. Discuter et débattre des propositions écrites, les modifier, les regrouper, et en faire une liste, la plus courte possible. Lesquelles sont les préférées du groupe ?
5. Bien expliquer toutes les propositions, et leurs différences pour que tout le monde comprenne bien (on peut utiliser là l'ancienne méthode qui consiste à donner un temps égal à quelqu'un qui est pour et quelqu'un qui est contre la proposition pour s'exprimer).
6. Discuter les " pour " et les " contres " de chaque proposition. Faire en sorte que chacun puisse s'exprimer (tour de table, petits groupes,...).
7. S'il y a une opposition majeure, recommencer au point 6. Des fois, il faut recommencer au point 4.
8. S'il n'y a pas d'opposition majeure, faire état de la décision et voir s'il peut y avoir un accord.
9. Reconnaître les objections mineures et incorporer des petits amendements.
10. Discuter de la proposition, et vérifier le consensus.

Le droit de veto

Le droit de veto, détenu par chacun(e) sur une proposition du reste du groupe, est la pierre angulaire de la méthode du consensus. La " permission " de chaque membre du groupe est indispensable pour prendre une décision, c'est pourquoi écouter et répondre à tou(te)s les participant(e)s et prendre en compte tous les avis devient la préoccupation du groupe dans son ensemble.

Ce qui fait que le résultat n'est pas seulement un groupe plus égalitaire, mais aussi un groupe plus " satisfait ", dans lequel chaque membre a une chance de se sentir important(e) au sein du groupe. Les responsabilités sont mieux partagées, les membres sont plus réceptifs aux autres, et l'envie de faire des choses ensemble est partagée. Le veto sur une proposition qui a demandé de longues discussions et une synthèse ardue est un acte sérieux. Il peut être fait en ayant bien pesé le pour et le contre, comme un ultime recours, sur des bases éthiques, ou à cause des conséquences qu'une décision peut avoir. Il ne peut en aucun cas être fait à cause de préférences personnelles ou d'impulsions égocentriques.

Quand la prise de décision a fait son chemin, prenant en compte des opinions diverses, se modifiant, et que quelqu'un(e) est toujours en désaccord avec la solution trouvée, il y a d'autres formes que le veto à envisager, qui ne contrent pas le processus. Par exemple, ne pas soutenir une décision : " Je ne ressens pas le besoin de ça, mais je peux quand même participer ". Ou encore rester réservé(e) : " Je pense que ça peut être une erreur, mais je peux l'assumer ". Ou ne pas s'impliquer : " Je ne participerais pas, mais je n'empêcherais pas les autres de le faire ". Et pour finir, se retirer du groupe, au moins pour un temps.

Annexe 2 à la Charte du projet d'habitat participatif
« Colembert and Co-Habitat »

Fondations du groupe au 19 septembre 2018

Ce document reprend les différentes décisions actées au sein du collectif.
Il est mis à jour à chaque nouvelle décision.

- Nous souhaitons privilégier au sein du projet, autant que possible :
  - La mixité sociale
  - Le financement progressif par parts
  - La coopérative d'habitants

- Les locaux collectifs seront localisés dans la longère.

- Hervé Labrosse disposera de l'usage d'un emplacement afin d'y poser une Tiny-House. L'achat des matériaux sera financé par la coopérative via l'acquisition de parts par Hervé Labrosse. L'usage de cette Tiny-House sera non exclusif. Elle pourra être ouverte à des hébergements ponctuels dont les modalités seront décidées par le collectif.

- La partie architecturale et l'aménagement du terrain seront envisagés par le collectif quand le programme de travaux démarrera en considérant l'organisation déjà existante.

- La fréquence des réunions du collectif est mensuelle pour assurer l'avancée du projet.